

Commerce de la viande

(page 3)

Quand le prix fixé peine à être appliqué



Les décisions de certains administrateurs communaux fixant les prix de la viande peinent à être appliquées sur les marchés.

ECONOMIE	DEVELOPPEMENT	ECONOMIE
Commerce transfrontalier Un mécanisme de subventions pour renforcer les chaînes de valeur (page 2)	Horticulture, pêche et aquaculture Le Burundi lance la collecte des données sur ces modules (page 4)	Inflation Burundi : Un taux d'inflation en mode décroissant (page 4)



Melance Maniragaba,
Rédacteur en chef.

Le lancement officiel, ce jeudi 23 juillet 2026, du sous-projet « Gestion des mécanismes de subvention (GMS) », une composante du Projet de

Subventions publiques : la transparence et la responsabilité exigées

Facilitation du Commerce et de l'Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL) constitue une opportunité importante pour les associations engagées dans le commerce transfrontalier entre le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC). Projet du gouvernement financé par la Banque Mondiale (BM) et mise en œuvre par Deloitte Services SARL, cette initiative prévoit des subventions pouvant atteindre 120 millions de FBu par association.

Sur le papier, l'initiative est porteuse d'espoir. Elle peut contribuer à professionnaliser les associations bénéficiaires, améliorer leurs activités commerciales, stimuler les échanges entre les deux pays et contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale. Cependant,

la réussite d'un tel programme ne dépend pas uniquement des ressources mobilisées, mais aussi et surtout de la manière dont elles sont attribuées et gérées.

L'une des principales préoccupations concerne la sélection des bénéficiaires. Parfois, dans certains programmes de financement, des accusations de favoritisme ou de clientélisme viennent ternir des initiatives pourtant bien conçues. Pour préserver la crédibilité de ce sous-projet, les critères de sélection doivent être clairs, publics et appliqués avec impartialité. Les subventions doivent revenir aux associations qui présentent des projets viables, qui démontrent leur engagement et qui sont en mesure de produire un impact réel sur les communautés.

L'autre défi est celui du suivi. Débloquer des fonds ne suffit pas. Un accompagnement technique et un contrôle régulier sont indispensables pour s'assurer que les ressources servent effectivement à développer les activités prévues. Sans mécanisme de suivi et d'évaluation rigoureux, certaines subventions risquent de ne produire que peu de résultats au détriment des objectifs du projet et de la confiance des partenaires financiers.

Enfin, la question de la contribution des bénéficiaires mérite d'être examinée. Lorsqu'une association investit une partie de ses propres ressources, même de manière modeste, elle est généralement davantage incitée à assurer la bonne gestion du projet et à

en garantir la pérennité. Cette participation favorise le sentiment d'appropriation et réduit le risque de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Les financements de la BM représentent une occasion précieuse pour soutenir le développement économique et le commerce transfrontalier. Mais chaque franc investi doit produire des résultats concrets. La transparence dans la sélection et la rigueur dans le suivi ainsi que la responsabilisation des bénéficiaires doivent constituer les piliers de ce sous-projet. C'est à cette condition que ces subventions deviendront un véritable levier de développement plutôt qu'une simple distribution de fonds sans impact durable.

COMMERCE

Commerce transfrontalier

Un mécanisme de subventions pour renforcer les chaînes de valeur agricoles lancé

Le gouvernement du Burundi a officiellement lancé, jeudi le 23 juillet 2026 à Bujumbura, le mécanisme de gestion des subventions destinées aux associations de commerçants transfrontaliers et aux coopératives d'agripreneurs. Mis en œuvre dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL), financé par la Banque Mondiale, ce dispositif entend lever les principaux obstacles au commerce transfrontalier en soutenant les investissements dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles.

Le ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a procédé au lancement officiel du mécanisme de gestion des subventions (GMS), une nouvelle étape du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL). L'initiative a réuni des représentants de la Banque Mondiale, des institutions publiques, des associations de commerçants transfrontaliers, des coopératives, des organisations d'agripreneurs, du secteur privé ainsi que des médias.

Selon les responsables du projet, ce mécanisme constitue l'un des principaux instruments de la composante consacrée au développement des chaînes de valeur transfrontalières. Il vise à



L'atelier a réuni les institutions publiques, des associations et coopératives des commerçants transfrontaliers.

soutenir les initiatives économiques capables d'accroître les échanges commerciaux entre les pays de la région des Grands Lacs tout en créant davantage de valeur ajoutée autour des produits agricoles.

Dans son allocution, la coordonnatrice du PFCIGL, Clotilde Nizigama, a rappelé que cette activité figurait parmi les actions prioritaires du projet financé par la Banque mondiale. Elle a indiqué que le mécanisme a été conçu pour accompagner les acteurs locaux dans leurs investissements productifs afin de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux.

Des contraintes qui freinent encore les échanges

Les autorités estiment que le potentiel du commerce transfrontalier reste insuffisamment exploité en raison de nombreuses contraintes rencontrées par les commerçants et les coopératives opérant dans les régions frontalières. Parmi les principales difficultés figurent le manque d'infrastructures de collecte, de groupage, de transformation, de conditionnement, d'étiquetage et de stockage des marchandises. Ces insuffisances réduisent la qualité des produits, augmentent les pertes après récolte et limitent les possibilités d'accéder à des marchés plus rémunérateurs.

Pour Mme Nizigama, le traitement post-production constitue un maillon essentiel de la compétitivité

des produits agricoles. Le nouveau mécanisme de subventions permettra ainsi aux associations de commerçants transfrontaliers (ACT) et aux coopératives de se structurer davantage, de se formaliser et d'acquérir les équipements nécessaires pour améliorer leurs capacités de transformation et de commercialisation.

Le projet poursuit également un objectif d'intégration économique régionale. En facilitant le commerce formel entre les pays de la région des Grands Lacs, il ambitionne de réduire les coûts des échanges, de renforcer la sécurité alimentaire et de favoriser une croissance économique inclusive dans les zones frontalières.

Six filières agricoles jugées prioritaires

Les financements seront concentrés sur six chaînes de valeur identifiées comme présentant un fort potentiel de développement : la farine de maïs, la farine de manioc, le jus d'ananas, l'huile de palme, les oignons ainsi que les tomates transformées. Le choix de ces filières repose sur plusieurs critères, notamment leur potentiel de croissance et d'exportation, leur capacité à bénéficier des investissements réalisés dans la facilitation du commerce ainsi que leur aptitude à générer davantage de revenus pour les femmes et les jeunes.

Les bénéficiaires ciblés comprennent les associations de commerçants transfrontaliers, les coopératives, les organisations de

producteurs agricoles, les réseaux d'agripreneurs, les prestataires de services aux entreprises ainsi que les structures d'appui à la transformation agricole. Le mécanisme sera progressivement déployé dans les zones de Gatumba, Gitaza, Rumonge, Rugombo et Buganda identifiées comme des pôles importants du commerce transfrontalier.

Des critères d'éligibilité et un accompagnement des lauréats

L'accès aux subventions sera soumis à une procédure de sélection reposant sur des critères précis. Pour les associations de commerçants transfrontaliers, les candidats devront notamment justifier d'au moins deux années d'activité opérationnelle, disposer d'une reconnaissance officielle ou locale, réaliser un chiffre d'affaires annuel minimum de trois millions

de francs burundais et présenter un plan d'affaires réaliste portant sur l'une des chaînes de valeur retenues. Les projets devront également intégrer une dimension genre et inclusion.

Les coopératives d'agripreneurs devront, quant à elles, justifier au moins de deux années de fonctionnement effectif, être officiellement reconnues, disposer d'un chiffre d'affaires annuel d'au moins 30 millions de BIF ainsi que d'un fonds de roulement minimum de trois millions de de BIF. Elles devront elles aussi présenter un projet économiquement viable.

Le processus comprendra l'ouverture des appels à candidatures, le dépôt et l'analyse des dossiers, la sélection des bénéficiaires, la signature des conventions de subvention puis un accompagnement technique et financier destiné à assurer la bonne utilisation des fonds accordés.

A l'issue de l'atelier de lancement, les participants devaient également être informés des résultats de la cartographie des acteurs du commerce transfrontalier, prendre connaissance du manuel de gestion des subventions et découvrir la plateforme électronique de réception des candidatures ainsi que le calendrier des prochaines étapes. A travers ce dispositif, le gouvernement et la Banque Mondiale espèrent faire du commerce transfrontalier un véritable levier de création d'emplois, de transformation agricole et d'intégration économique dans la région des Grands Lacs.

Gilbert Nkurunziza

BurundiEco

Media - Event - Marketing

C.d'Uvira, Immeuble Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Rédacteur en chef :
Melance Maniragaba

Service commercial :
+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 19 Juin 2026		
Sources : BRB/www.brb.bi		
Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2970	3018
Euro	3392	3447
Shi. Kenyan	22.9427	23.3128
Shi. Tanzanien	1.1295	1.1477
Shi. Ougandais	0.8135	0.8266
Fr Rwandais	2.0137	2.0462

2

Site web : www.burundi-eco.com / Facebook : Journal Burundi-ECO / Twitter : @BurundiEco

Burundi Eco

Quand la baisse du prix de la viande se généralise

Depuis la fin du mois de mai 2026, plusieurs communes burundaises ont annoncé une réduction des prix de la viande de bœuf et de porc. Kayanza, Ngozi, Bubanza, Ntahangwa, etc. figurent parmi les localités concernées. Les autorités justifient ces mesures par la baisse du prix du bétail ou par des accords conclus avec les acteurs de la filière.



Le prix de la viande a été revu à la baisse dans plusieurs communes sur décision des autorités locales.

La diminution des prix de la viande s'observe depuis plusieurs semaines dans différentes communes du pays. La commune de Kayanza a été l'une des premières à prendre une telle décision. Dans un communiqué signé le 30 mai 2026, l'administrateur communal Godefroid Niyonizigiye a ramené le prix du kilo de viande de bœuf de 30 000 à 25 000 BIF et celui de la viande de porc de 22 000 à 18 000 BIF. Cette décision était motivée par la baisse des prix du bétail sur les marchés de la commune.

Le mouvement s'est ensuite étendu à d'autres communes. A Ngozi, le 19 juin 2026, le prix du kilogramme de la viande de bœuf de première qualité (umusoso) a été réduit de 30 000 à 25 000 BIF. La viande de bœuf de qualité moyenne (cangacanga) est passée de 25 000 à 18 000 BIF tandis que la viande de porc est tombé de 24 000 à 18 000 BIF.

Le 6 juillet, la commune de Gisuru a également publié un communiqué fixant de nouveaux tarifs. Le kilogramme de viande de bœuf de première qualité et celui de la viande de chèvre ont été fixés à 25 000 BIF, contre 23 000 BIF pour la viande de qualité moyenne. Le prix d'une brochette de viande grillée a,

quant à lui, été arrêté à 2 500 BIF. Les autorités communales expliquent cette révision par la baisse des prix du bétail et précisent que les nouveaux tarifs ont été définis lors d'une réunion impliquant les commerçants de bétail, les intermédiaires et les responsables du commerce. Les vendeurs sont tenus de les appliquer sous peine de sanctions.

Le 17 juillet, c'était au tour de la commune de Bubanza d'annoncer une baisse généralisée des prix de la viande sur tous ses marchés. La viande de bœuf de première qualité est passée de 28 000 à 24 000 BIF le kilogramme. La viande de ventre de bœuf est vendue à 15 000 BIF le kilo, le porc à 16 000 BIF le kilo, tandis que le prix de la viande de chèvre est resté inchangé à 30 000 BIF le kilo. Le prix de la brochette est descendu de 5 000 à 3 500 BIF.

Des écarts de prix importants entre les communes

Toutes les communes n'appliquent cependant pas les mêmes tarifs. En commune Ntahangwa, à l'issue d'une réunion tenue le 18 juillet entre les autorités administratives, les services vétérinaires, les responsables des marchés et les commerçants de viande, le kilogramme de viande de bœuf de première qualité a été fixé à 30 000 BIF sur les marchés, contre 25 000 BIF pour la viande avec os et 25 000 BIF pour le porc. Dans les boucheries de cette commune, les prix autorisés sont encore plus élevés. La viande de bœuf de première qualité est vendue à 33 000 BIF le kilogramme et celle avec os à 28 000 BIF.

Une enquête réalisée par Burundi

Eco entre le 21 et le 23 juillet 2026 montre d'ailleurs que les prix restent très variables selon les localités. A Carama, dans le Nord-Ouest de Bujumbura, le kilogramme de viande de bœuf de première qualité est vendu à 33 000 BIF contre 25 000 BIF pour la viande de deuxième qualité. À Ngagara, il atteint 35 000 BIF, tandis qu'à Kanyosha il est proposé à 32 000 BIF. Dans la commune de Kayanza, malgré le communiqué publié en mai, le kilogramme de viande de première qualité est vendu à 30 000 BIF. Cela, alors que le prix de viande a atteint 40 000 BIF, surtout à Bujumbura.

Les consommateurs accueillent favorablement les baisses annoncées, tout en demandant aux bouchers de respecter les poids affichés sur les balances. Les commerçants de bétail estiment, de leur côté, que ces nouveaux tarifs les

pousseront à ajuster le prix d'achat des animaux destinés à l'abattage. Les éleveurs souhaitent cependant que des mesures complémentaires soient prises, notamment une réduction du coût des aliments pour le bétail élevé en stabulation afin de préserver la rentabilité de leur activité.

Une compétence qui relève normalement du marché

Au-delà des variations de prix, une question juridique se pose. Les administrateurs communaux peuvent-ils légalement fixer le prix de la viande ? Toutefois, la loi portant Code de commerce ; dispose, dans son article 4, que les prix sont déterminés par le libre jeu du marché. Le texte prévoit que l'Etat ne peut intervenir pour fixer des prix plafonds qu'en présence de circonstances exceptionnelles.

Les facteurs expliquant l'évolution des prix varient d'ailleurs selon les provinces. A Rumonge, les autorités attribuent la hausse du prix de la viande à l'appréciation du shilling tanzanien, une grande partie des animaux abattus étant importés de la Tanzanie. A Ruyigi, en revanche, la baisse est expliquée par une offre plus abondante de bétail sur les marchés.

Ces différences montrent que les réalités locales influencent fortement les prix. Elles relancent également le débat sur le rôle que doivent jouer les autorités communales dans la régulation des marchés, entre volonté de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs et respect des règles qui consacrent le libre fonctionnement du marché.

Gilbert Nkurunziza

EDUCATION

Education : L'heure du réveil a-t-elle sonné ?

Longtemps miné par des défis majeurs, entre un environnement d'apprentissage inapproprié et un temps d'apprentissage insuffisant, le système éducatif burundais semble avoir perdu de sa valeur. Face à cette crise qui menace l'avenir de la jeunesse, le ministère de l'Education multiplie les réformes pour redresser la barre. Ces nouvelles mesures suffiront-elles enfin à redonner son éclat à l'école burundaise ?



L'Etat a débloqué 18 milliards de francs burundais pour les communes, destinés à la fabrication des bancs-pupitres.

(Baccalauréat-Master-Doctorat), le volume horaire d'apprentissage a été réduit, tant à l'école fondamentale qu'à l'université. La classe de 10^e année a été supprimée et la licence classique a été remplacée par un baccalauréat ramené de quatre à trois ans. Ce nouveau système n'a pas tardé à porter des stigmates qui, malheureusement, impactent toute une génération. Les parties prenantes n'ont pas cessé de dénoncer les lacunes dues à cette réforme. Le ministère a donc émis son souhait de réintroduire la classe de 10^e année, car les heures

d'apprentissage étaient jugées insuffisantes.

Néanmoins, le ministre Havyarimana a fait savoir que ce serait prématuré de répondre clairement à la question de savoir quand la classe de dixième année sera réintroduite. « Nous sommes dans un processus de préparation de la réforme. Nous avons élaboré un document de politique de l'éducation à long terme. Ensuite, nous avons élaboré des lois et des décrets et tous ces documents doivent passer par différentes

étapes pour être adoptés avant de passer à la réforme proprement dite », explique-t-il.

Un environnement d'apprentissage sous pression

L'introduction d'une scolarisation gratuite a fait exploser les effectifs d'apprenants. Entre l'insuffisance des locaux et le manque de bancs-pupitres, les élèves se retrouvent à étudier dans des conditions précaires. Ce qui affecte évidemment la qualité de l'enseignement.

Dans le but de créer de bonnes conditions d'apprentissage, la campagne « Zéro enfant mal assis en classe » a été lancée. L'Etat a débloqué 18 milliards de francs burundais pour les communes, destinés à la fabrication des bancs-pupitres. L'objectif est clair : « On ne peut pas envisager une réforme quand les apprenants s'asseyent à même le sol », a martelé le ministre Havyarimana.

Pourtant, le chantier accuse un retard colossal. Sur les 331 956 bancs promis avant la rentrée scolaire 2026-2027, seuls 44 991 étaient disponibles au 30 juin 2026, soit un taux de réalisation de 13,5 %. Alors qu'il reste près de 287 000 bancs à livrer au plus tard le 15 août 2026, le ministre reste optimiste quant à la réalisation de cet objectif.

Le ministère de l'Education se dit satisfait des réalisations de cette année, qui témoignent de la volonté

du gouvernement de réformer le système éducatif burundais. Il a souligné que la preuve en est l'augmentation du nombre d'enseignants à recruter, passant de 600 ou 700 à 5 000 postes. De plus, les frais destinés à la fabrication des bancs-pupitres sont passés de 1 milliard à 18 milliards de FBu, sans oublier l'organisation de plusieurs séances de formation à l'endroit des enseignants, la construction de nouvelles écoles, etc.

Cette fois sera-t-elle la bonne ?

Lors des Etats Généraux de l'éducation, le Dr Elavie Ndura, professeure à l'Université d'Etat de Humboldt, a rappelé que tous les programmes d'enseignement doivent suivre quatre étapes générales. Il s'agit premièrement du développement d'un inventaire des besoins pour éviter d'introduire un système inadapté aux réalités nationales, deuxièmement de l'articulation claire des buts et objectifs du programme. Troisièmement, une fois les besoins et les objectifs identifiés, il faut déterminer le matériel didactique et les méthodes d'enseignement à utiliser. Enfin, il convient d'évaluer la performance des étudiants et du programme lui-même. « Chaque fois qu'on rate une de ces étapes, on rate les objectifs du programme », a-t-elle souligné.

Florence Inyabuntu

Horticulture, pêche et aquaculture

Le Burundi lance la collecte des données sur ces modules

Après dix jours de formation des candidats agents enquêteurs à Bujumbura, le Bureau central de recensement (BCR) s'apprête à déployer les équipes chargées de collecter les données sur l'horticulture, la pêche et l'aquaculture. Cette opération, qui s'étendra de juillet 2026 à mai 2027, constitue une étape clé du Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage.

Le Bureau central du recensement (BCR) a clôturé, le 22 juillet à Bujumbura, la formation des candidats agents enquêteurs chargés des modules « horticulture » et « pêche-aquaculture ». Organisée du 13 au 22 juillet 2026, cette formation prépare le lancement de la collecte des données sur le terrain dès la semaine suivante. Lors de la cérémonie de clôture de cette formation, le président du BCR, Nicolas Ndayishimiye, a rappelé que cette opération s'inscrit dans le Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage, amorcé avec la phase de cartographie en mai 2023.

Selon lui, les modules horticulture et « pêche-aquaculture » viennent compléter le dispositif du Recensement général de l'agriculture et de l'élevage. La collecte des données se déroulera de juillet 2026 à mai 2027 et permettra de disposer de statistiques fiables, actualisées et détaillées sur ces filières. Ces informations serviront notamment à améliorer



Nicolas Ndayishimiye, président du Bureau Central du Recensement (BCR), a rappelé aux agents enquêteurs que la qualité des enquêtes repose sur une collaboration entre l'administration et la population. (Photo : RTNB)

la connaissance des productions agricoles, à orienter les politiques publiques et à renforcer la planification du développement du secteur agro-pastoral.

Des enquêteurs formés pour garantir la qualité des données

Le président du BCR a indiqué que cette collecte se déroulera parallèlement à l'Enquête nationale agricole renouvelée du Burundi pour la saison culturale C, dont les opérations de terrain se poursuivront jusqu'en septembre

2026. Avant le démarrage des enquêtes, plusieurs activités préparatoires ont été réalisées, notamment l'élaboration et la validation des outils de collecte, le recrutement des agents de terrain et l'organisation des formations destinées aux superviseurs, contrôleurs et enquêteurs.

Ces formations ont porté sur les concepts méthodologiques, les procédures de collecte, l'utilisation des outils de travail ainsi que les exigences relatives à la qualité, à l'exhaustivité et à la confidentialité des informations recueillies. A l'issue de la formation, les agents

enquêteurs seront déployés dans les différentes zones de dénombrement sélectionnées. Ils viendront renforcer les équipes déjà mobilisées dans le cadre de l'Enquête nationale agricole renouvelée.

Le BCR appelle à la mobilisation de tous les acteurs

M. Ndayishimiye a insisté sur le rôle déterminant de la communication et de la mobilisation sociale dans la réussite de cette opération statistique. Il a rappelé que la

qualité des enquêtes repose sur une collaboration étroite entre les agents de terrain, l'administration et la population. Les enquêteurs auront pour mission de recueillir des informations fiables auprès des exploitants agricoles et des ménages concernés, tandis que les autorités administratives devront faciliter leur travail et mobiliser les communautés.

Le président du BCR a également souligné le rôle des médias considérés comme des partenaires stratégiques pour informer les citoyens, renforcer leur confiance et favoriser leur participation aux enquêtes. Le BCR invite ainsi les populations des zones échantillonnées à accueillir favorablement les agents enquêteurs qui seront dûment identifiés, et à répondre avec sincérité aux questionnaires. Les informations collectées, a-t-il rassuré, resteront strictement confidentielles et seront utilisées exclusivement à des fins statistiques.

Enfin, le Bureau central du recensement demande aux autorités administratives, notamment aux gouverneurs de provinces, aux administrateurs communaux et aux responsables locaux, d'accompagner les équipes de terrain, de faciliter leur accès aux ménages concernés et d'appuyer les activités de sensibilisation. « La réussite de la collecte des données sur les modules horticulture, pêche et aquaculture dépend de l'engagement de tous les acteurs », a conclu M. Ndayishimiye, appelant l'ensemble des Burundais à se mobiliser pour produire des statistiques agricoles de qualité au service du développement du pays.

Gilbert Nkurunziza

ECONOMIE

Burundi : Un taux d'inflation en mode décroissant

Le niveau d'inflation va decrescendo. Au mois de juin 2026, l'inflation en moyenne annuelle de juin 2026 était fixée à plus de 18% contre plus de 20% au mois de mai 2026. Les consommateurs indiquent qu'il s'observe un léger mieux concernant les prix pour certains produits. Ils demandent au gouvernement de prendre des mesures strictes visant la réduction des prix de façon stable pour améliorer les conditions de vie des ménages

Comme le précise l'Institut National des Statistiques du Burundi (INSBU), l'inflation en moyenne annuelle de juin 2026 s'établit à 18,4% contre 20,8% en mai 2026.

Selon l'INSBU, cette inflation de 18,4% est due aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une hausse de 14,8%. Ce sont principalement les pains et les céréales qui enregistrent une hausse de 20,1% composés essentiellement du riz en hausse de 32,9% de pains et de produits de la pâtisserie en hausse de 26,0%.

Les légumes enregistrent une hausse de 9,9% composées essentiellement de tubercules frais et de légumes frais en fruit ou racines en hausse respectivement de 14,2% et 28,8%.



Pierre Nduwayo, président de l'ABUCO : « Je demande à l'État de prendre des mesures visant la baisse des prix de façon durable »

Les poissons et fruits de mer enregistrent une hausse de 13,1% composées essentiellement de poissons frais en hausse de 19,5%.

Les viandes enregistrent une hausse de 23,3% composées essentiellement de viandes de bœuf en hausse de 21,9%. Les fruits enregistrent une hausse de 17,2%.

Et d'ajouter les produits non alimentaires qui ont contribué à la hausse de cette inflation. Ce sont essentiellement le logement, l'eau, le gaz, l'électricité et autres combustibles on peut noter également le transport, les restaurants et les hôtels qui sont en hausse respectivement de 22,5%, 12,1% et 26,0% dont principalement:

Les restaurants et les cafés qui sont en hausse de 27,6%. Les bières au cabaret sont en hausse de 26,7%, les combustibles sont en hausse de 20,9% et les matériaux pour entretien et réparation courante sont en hausse de 20,9%. Et d'ajouter les pièces détachées et accessoires qui sont en hausse de 14,3% ainsi que le transport routier des passagers qui est en hausse de 15,3%.

Un léger mieux s'observe

Les consommateurs contactés par Burundi Eco indiquent qu'il s'observe un léger mieux en ce qui concerne les prix pour certains produits. Ils citent à titre illustratif le prix des haricots et du riz. Un kg de haricot s'achète à plus de 3000 FBu contre plus de 5000 FBu ces derniers jours lorsque celui du riz s'achète à plus de 6000 FBu contre plus de 7000 FBu auparavant

Pourtant, ils demandent au gouvernement de prendre des mesures strictes qui visent la réduction des prix des produits et des services à tous les niveaux pour améliorer les conditions de vie des ménages.

C'est à titre illustratif la détaxation des céréales, car cela contribuera à la réduction des prix pour ces dernières. Ils saluent les efforts fournis pour le moment dans la réduction des prix de la viande.

L'ABUCO demande des mesures visant la baisse des prix de façon durable

L'Association Burundaise des Consommateurs (ABUCO) n'y va pas par quatre chemins. Pierre Nduwayo, président de cette association demande à l'Etat de prendre des mesures visant la baisse des prix de façon durable.

Sinon, il fait remarquer que ce léger mieux dans la diminution des prix pour certains produits est lié à la période de récolte. Chaque fois que la période de récolte arrive, les prix diminuent.

Néanmoins, la situation change juste après la récolte, car les prix s'envolent. De plus, selon l'ABUCO, ce léger mieux est lié à la stabilité du taux de change sur le marché parallèle depuis un certain temps.

Notons que selon toujours l'INSBU, l'inflation en glissement annuel au mois de juin 2026 s'établit à 9,9% contre 12,1% au mois de mai 2026. Cette situation est due aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une hausse de 3,9% et à ceux des produits non alimentaires en hausse de 36,2%. Ce taux ne devrait pas dépasser 8% selon les critères de convergence macroéconomiques retenues dans les pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est.

Jean Marie Vianney Niyongabo



**VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?**

**PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES**

